

Circuit de signalement des ressources continues

Anne LEMAN
CR69 du SUDOC-PS
Juin 2014
Version n°1

L'ISSN

- Définition de l'ISSN :
International Standard Serial Number
ISSN-L : pour liaison entre les différents supports physiques.
- Pour quels supports ? Périodiques et collections.
Pour les collections : demande de numérotation à partir de 5 volumes parus dans la collection uniquement.
Pensez à faire la recherche « che col » !



Dans quels cas faire une demande ?

- La notice n'existe pas dans le Sudoc ou n'a pas de numéro ISSN :
Demandez au CR69 de vérifier si la notice n'existe pas déjà dans le registre ISSN (accessible sur abonnement uniquement).
Si oui : l'import sera fait dans le Sudoc par l'ABES après demande du CR.
Si non : fournir au CR les informations nécessaires à l'identification de la publication en série (**scans** de la page de titre, OURS, tous justificatifs nécessaires indiquant les dates de publications, le pays, la périodicité, l'éditeur, éventuellement la **filiation** etc.), qui créera la notice et fera une demande de numérotation ISSN.
- Vous n'êtes pas d'accord avec l'une des informations contenues dans la notice et concernant l'une des zones UNIMARC ci-après : 011, 100, 102, 104, 110, 210, 4XX (sauf 424, 425, 46X), 530 et 531.
Vous fournissez la preuve avec des scans et le CR69 demande une correction de la notice si la demande s'avère justifiée.

Zones sous contrôle ISSN

- **011** \$a[ISSN] \$f[ISSN de liaison] \$y \$z
- **100** Tous les indicateurs, \$a \$b \$c \$d \$e \$f \$g (dates de publication)
- **102** \$a seulement pour le pays d'édition (il s'agit ici de désigner l'éditeur courant : demande de correction chaque fois que la ressource continue change de pays d'édition)
- **104** \$d[alphabet du titre] seulement
- **110** \$a[type de publication] et \$b[périodicité] exclusivement. Rappel : ces informations concernent la première livraison de la ressource continue.
- **210** \$a [**Lieu de publication**] \$c [**Nom de l'éditeur d'origine**] \$d [**date de publication**]

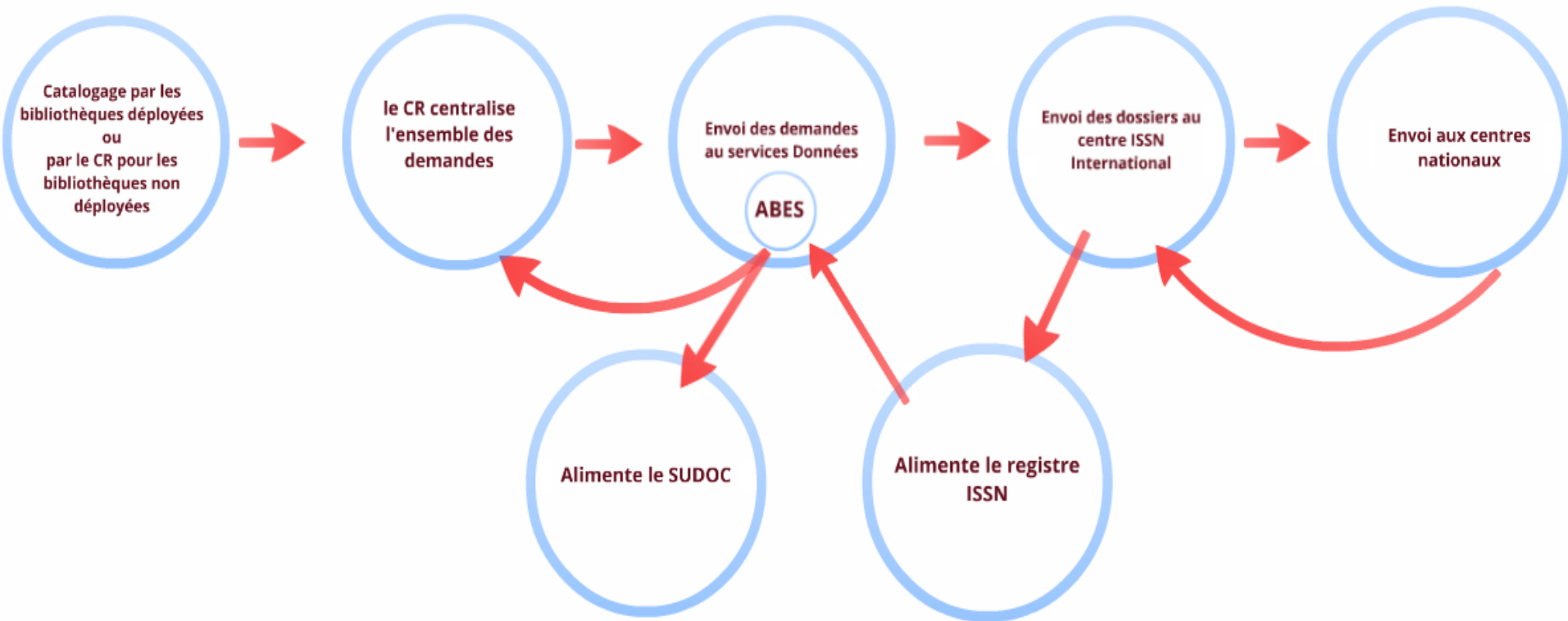
On parle ici exclusivement du premier 210 ## (éditeur d'origine).

Les éditeurs suivants doivent être indiqués dans le Sudoc en zones 210 supplémentaires avec les indicateurs 0#[adresse intermédiaire] ou #[adresse courante], sans que cette démarche ne déclenche de demande de correction à ISSN.

- **4XX** (sauf 424/ 425 et 46X) [Liens] Une demande de correction en 4XX suppose de préférence l'existence d'une notice liée, donc la présence d'un \$0[ppn de la notice liée]. A défaut, le \$t est accepté.

530 et 531 Demande de correction à formuler exclusivement en cas de mauvaise orthographe ou d'incomplétude

Le circuit des demandes : numérotations et corrections



Documents et sites utiles

- Page du SICD1 consacré au CR69 : rubrique [«Des outils pour le catalogage »](#). Vous y trouverez tous les liens ci-dessous.
- Un document de l'[ABES](#) en ligne sur le Guide méthodologique : [Circuit ISSN](#). Il reprend le détail des zones et sous-zones sous contrôle ISSN.
- Le [Manuel ISSN](#) (accessible gratuitement en ligne) pour savoir quand il y a changement de titre ou pas (p. 47). Si le doute subsiste, me contacter sans hésiter !
- L'[ISBD](#) traduit en français.



En projet...

- Modernisation du circuit à l'étude par l'ABES et le Centre ISSN France.
- Donc : envoi de scans plutôt que de photocopies !

